

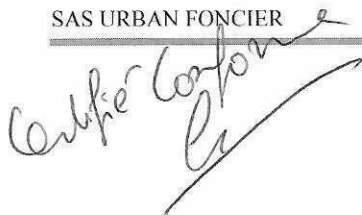
## Bilan Actif

*certifié conforme*

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 200	1 510	2 690	3 437
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	11		11	2 011
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	250		250	250
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4 461</b>	<b>1 510</b>	<b>2 951</b>	<b>5 698</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services	3 340 280		3 340 280	3 268 714
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	31 000		31 000	
Autres	498 027		498 027	1 028 236
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>342 929</b>		<b>342 929</b>	<b>130 991</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>				<b>1 764</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 212 236</b>		<b>4 212 236</b>	<b>4 429 705</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 216 697</b>	<b>1 510</b>	<b>4 215 187</b>	<b>4 435 403</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 000	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	1 000	1 000
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	174 226	43 815
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>104 703</b>	<b>130 410</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>289 929</b>	<b>185 226</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		
- Risques	30 000	30 000
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	3 037 502	2 696 308
- Financières diverses	450 252	669 388
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	283 106	755 066
- Fiscales et sociales	124 315	88 542
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	83	10 874
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>3 895 258</b>	<b>4 220 177</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 215 187</b>	<b>4 435 403</b>



## Règles et méthodes comptables

### Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 4 215 187 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 104 703 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Faits caractéristiques

CESSIONS PARTS AU 31/12/2024 SARL SUD FONCIER - ABONDON C/C D'UN MONTANT DE 393.785,63 €

### Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	2 800		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	1 400		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 200</b>		
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations	2 011		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	250		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>2 261</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 461</b>		

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agenets et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenets et aménagt. divers			2 800	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mob.			1 400	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>4 200</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	2 000			11
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			250	
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>		<b>261</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 000</b>		<b>4 461</b>	

Commentaires : néant

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	10	280		290
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	753	467		1 220
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>763</b>	<b>747</b>		<b>1 510</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>763</b>	<b>747</b>		<b>1 510</b>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

## Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglémentées</b>				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>Risques et charges</b>				
- Litiges	30 000			30 000
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 000</b>			<b>30 000</b>

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>30 000</b>			<b>30 000</b>
- D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Commentaires : néant

## Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	250		250
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	31 000	31 000	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	256 582	256 582	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	241 445	241 445	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>529 277</b>	<b>529 027</b>	<b>250</b>
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Commentaires : néant

## Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	1 957 370	1 948 532	8 837	
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	283 106	283 106		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	75 444	75 444		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 871	48 871		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	450 252	450 252		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	83	83		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 815 126</b>	<b>2 806 289</b>	<b>8 837</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	242 805			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8 082			

Commentaires : néant

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 000	19 929
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>19 929</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 000.00	19 928.58
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR	8 000.00	19 928.58
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>8 000.00</b>	<b>19 928.58</b>

## **URBAN FONCIER**

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 650 route Nationale 98, 06703 ST LAURENT DU VAR  
791 287 444 RCS ANTIBES

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin,  
A 11 heures,

Les associés de la Société URBAN FONCIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite tous moyens adressée le 13 juin 2025 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Erwan MEIGNAN, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ La feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- ✓ Le rapport de gestion du Président,
- ✓ Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- ✓ Un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 104 703 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	104 703 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	174 226 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	<b>278 929 euros</b>

Pour un montant de 278 000 euros au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 278 000 euros et pour un montant de 929 euros au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 929 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

**105 300,00 euros, soit 105,30 euros par titre**

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 105 300,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

**165 200,00 euros, soit 165,20 euros par titre**

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 165 200,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

**NEANT**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

**TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été allouée au cours de l'exercice écoulé au Président.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

**CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Erwan MEIGNAN



## URBAN FONCIER

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 650 route Nationale 98, 06703 ST LAURENT DU VAR  
791 287 444 RCS ANTIBES

### **TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 104 703 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	104 703 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	174 226 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	<u>278 929 euros</u>

Pour un montant de 278 000 euros au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 278 000 euros et pour un montant de 929 euros au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 929 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

**105 300,00 euros, soit 105,30 euros par titre**

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 105 300,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

**165 200,00 euros, soit 165,20 euros par titre**

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 165 200,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

**NEANT**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été allouée au cours de l'exercice écoulé au Président.

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

## URBAN FONCIER

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 650 route Nationale 98, 06703 ST LAURENT DU VAR  
791 287 444 RCS ANTIBES

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

#### **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 104 703 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	104 703 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	174 226 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	<hr/> <b>278 929 euros</b>

Pour un montant de 278 000 euros au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 278 000 euros et pour un montant de 929 euros au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 929 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

**105 300,00 euros, soit 105,30 euros par titre**

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 105 300,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

**165 200,00 euros, soit 165,20 euros par titre**

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 165 200,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

**NEANT**

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Certifié conforme  
Le Président  
Erwan MEIGNAN

